



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur :
Région Bourgogne-Franche-Comté
Centrale d'achat

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS LAITIERS A
DESTINATION DES LYCEES DE LA REGION BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTE
(ZONE 2 : CÔTE D'OR & HAUTE-SAÔNE)**

Lots 1 à 7

Référence : 2026-28F06-001

Date limite pour
poser des questions :

**Mercredi
07/10/2026**

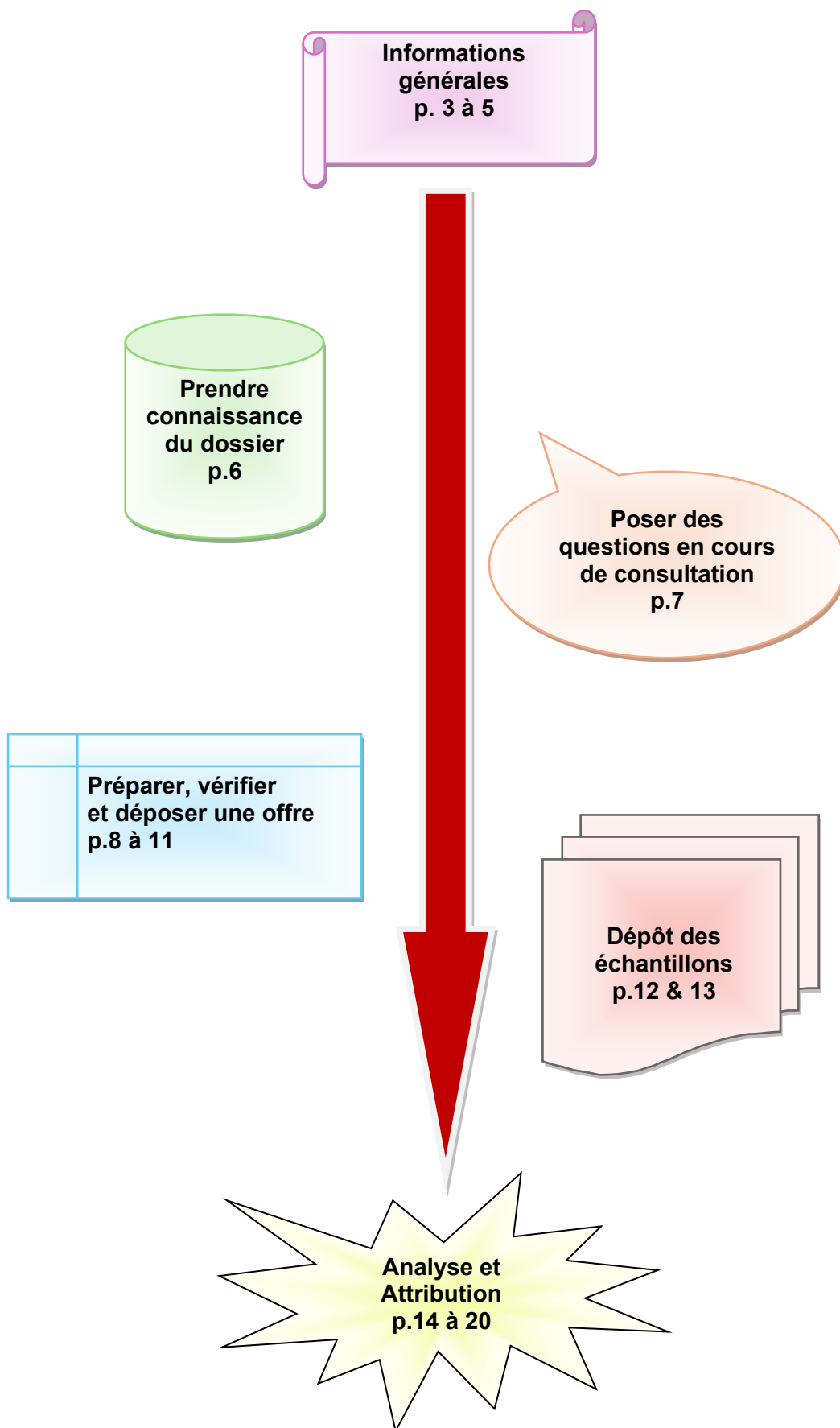
Date limite de dépôt
des offres :

**Mercredi 14/10/2026
À 12h00**

Date limite pour
déposer les
échantillons :

**Mardi 13/10/2026 de
6h00 à 12h00**

SOMMAIRE



INFORMATIONS GENERALES

Dénomination : Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté	A l'attention de : Monsieur le président du Conseil régional
Adresse : 4 Square Castan – CS 51857 – 25031 BESANCON CEDEX	
Numéro national d'identification : 200 053 726 00028	
Point de contact administratif : Madame Laurane LEJEUNE Direction des achats, des affaires juridiques et des archives - Instructrice marché	
Téléphone : 03 80 44 40 75	Courrier électronique laurane.lejeune@bourgognefranchecomte.fr
Adresse du profil acheteur : https://marches.ternum-bfc.fr	
Type de pouvoir adjudicateur : autorité régionale <u>Marché passé en Centrale d'achat :</u> La Centrale d'achat de la Région Bourgogne-Franche-Comté passe les accords-cadres au nom et pour le compte des pouvoirs adjudicateurs susceptibles de recourir à cette Centrale d'achat, qui sont, dans le cadre de la présente procédure, la Région et les lycées identifiés à l'article 1.1 du CCTP et 1 du C.C.A.P. Chacun de ces pouvoirs adjudicateurs, ne deviendra partie au présent accord-cadre qu'à compter de la notification écrite au titulaire, de son engagement.	
Signalement Ethique : La collectivité dispose d'un dispositif de signalement éthique conforme aux lois Sapin II et Wasserman, ouvert à ses cocontractants et sous-traitants. Les modalités de signalement sont accessibles sur le site internet de la Région : « menu > La Région > L'Assemblée régionale > Déontologie & éthique ».	

1. Type de marché : Marché de Fournitures

2. Objet du marché : Fourniture et livraison de produits laitiers à destination des lycées de la Région Bourgogne-Franche-Comte (zone 2 : Côte d'Or & Haute-Saône).

3. Accord cadre à bons de commande mono attributaire pour les lots 1, 5, 6 et 7, multi attributaires pour les lots 2 ,3 et 4, ouvert en Centrale d'Achat, avec montant minimum pour les lots 1 à 4 puis sans minimum pour les lots 5 à 7 et avec montant maximum, passé dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2 et R.2124-2-1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14, L.2113-12 à L.2113-14 et R.2113-7 du Code de la Commande Publique.

CPV : 15555555-3 – Produits laitiers

4. Division en lots :

Possibilité de soumissionner pour :

- ☒ Un seul lot
☒ Plusieurs lots
☒ L'ensemble des lots

Avec une offre séparée pour chacun des lots, le jugement des offres s'effectuant lot par lot

N° du lot	Dénomination du lot	Attributaires	Montant minimum	Montant maximum total en € HT
1	Produits laitiers fermiers à base de lait de vache et issus de l'agriculture biologique, à destination des lycées du nord Côte d'or	1	30 000 €	150 000 €
2	Produits laitiers fermiers à base de lait de vache et issus de l'agriculture biologique, à destination des lycées de Côte d'or et de Gray	Attributaire n°1	25 000 €	125 000 €
		Attributaire n°2	25 000 €	125 000 €
3	Produits laitiers fermiers à base de lait de vache et issus de l'agriculture biologique, à destination des lycées du nord Haute-Saône	Attributaire n°1	20 000 €	115 000 €
		Attributaire n°2	20 000 €	115 000 €
4	Produits laitiers fermiers à base de lait de vache, à destination des lycées de Côte d'or et Gray	Attributaire n°1	20 000 €	100 000 €
		Attributaire n°2	20 000 €	100 000 €
5	Produits laitiers de grande consommation, à destination des lycées de Côte d'or	1	Pas de montant minimum	2 360 000 €
6	Produits laitiers de grande consommation, à destination des lycées de Haute-Saône	1		2 360 000 €
7	Fromages régionaux bio, à destination des lycées de Côte d'or et Haute-Saône	1		200 000 €
			Total en € HT	5 750 000 €

5. Cette consultation ne fait pas l'objet de tranche.
6. Variantes à l'initiative du candidat : Interdites
7. Variantes à l'initiative de l'acheteur : Sans objet
8. Forme des prix : Prix unitaires
9. Durée de validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de remise des offres
10. Langue utilisée : français
11. Durée du marché :

Chacun des accords-cadres est conclu à compter de sa notification et prendra fin au plus tard le 31 décembre 2027. Ils sont ensuite renouvelables tacitement par période d'un an, son terme étant fixé au 31 décembre 2030.

Si la Région Bourgogne-Franche-Comté ne souhaite pas reconduire les marchés, elle devra en informer expressément le ou les titulaires par écrit au moins trois mois avant la date d'échéance du marché par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'émission des bons de commande passés sur la base du présent accord cadre ne pourra se faire que pendant la durée de validité de l'accord-cadre.

Aucun bon de commande ne pourra donc être notifié postérieurement à la date de fin de validité de l'accord-cadre.

L'exécution du bon de commande peut s'effectuer au-delà de la durée du contrat-cadre mais à la condition que le démarrage d'exécution s'effectue pendant la durée du contrat-cadre et que sa durée d'exécution hors délai de validité du contrat-cadre, n'excède pas 3 mois

PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER

Important : tous les documents de communication et de notification (questions – réponses, demandes de complément, information aux candidats non retenus, notification...) s'effectueront par voie dématérialisée sous la forme d'un courrier signé électroniquement.

Les candidats doivent obligatoirement indiquer dans leur offre une adresse de messagerie électronique valide à laquelle seront envoyés ces documents.

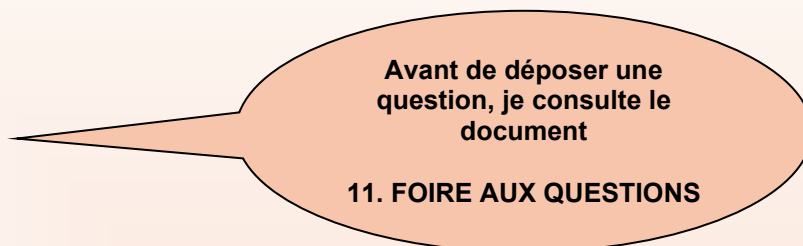
Attention aux filtres anti-spam : les courriels envoyés via la plateforme le sont depuis l'adresse électronique : « nepasrepondre@ternum-bfc.fr ». Si le candidat utilise un filtre anti-spam, il convient donc d'ajouter cette adresse dans la liste blanche de sa messagerie afin que les envoyés depuis la plateforme de dématérialisation ne soient pas filtrés.

Documents mis à disposition des candidats au titre du dossier de consultation :

Le Dossier de Consultation des Entreprises est à télécharger sur plateforme Territoires numériques à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr> – 2026-28F06-001, il comporte les documents suivants :

1. Le présent Règlement de Consultation (RC),
2. L'Acte d'Engagement (AE) pour chacun des lots,
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe,
4. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
5. Le Bordereau des Prix Unitaire (BPU), pour chacun des lots,
6. Le Devis Quantitatif Estimatif (DQE) pour chacun des lots,
7. Un Cadre de Réponse Technique (CRT) par lot,
8. Les formulaires DC1-DC2,
9. le formulaire DC4 et sa notice,
10. l'annexe à la candidature,
11. La Foire aux questions.

POSER DES QUESTIONS EN COURS DE CONSULTATION



Toutes les informations complémentaires à caractère administratif ou technique doivent être demandées par écrit jusqu'à 7 jours calendaires avant la date limite de remise des plis, soit jusqu'au mercredi 07 octobre 2026, via la plate-forme Territoires numériques (salle des marchés : <https://marches.ternum-bfc.fr>).

Au-delà de cette date, seules les questions dont le traitement engendrerait une modification du DCE et un report de la date limite de remise des offres, seront prises en compte par la Région.

Tous les candidats ayant téléchargé le DCE, **en s'identifiant sur la plateforme** seront informés de la réponse à ces questions et/ou des modifications des pièces du DCE, report de date le cas échéant.

La Région se réserve la possibilité de reporter la date de remise des plis dans le cas où la réponse aux questions ne laisserait pas suffisamment de temps aux candidats pour prendre en compte la réponse apportée.

PREPARER, VERIFIER ET DEPOSER UNE OFFRE

LA CANDIDATURE

Pour présenter leur candidature les candidats devront fournir :

- **Le DUME complété,**

Ou

- **Les DC1 et DC2 complétés,**

- *En cas de groupement, le mandataire fournira le DC1 et un DC2 pour chaque membre,*

- *En cas de sous-traitance, le candidat fournira un DC4,*

- **L'annexe à la candidature complétée.**

Dans le cas où le candidat se trouverait en situation de redressement judiciaire, il en fera mention dans son dossier de candidature.

L'OFFRE

Au titre de l'offre :

- L'acte d'engagement pour chaque lot candidaté dûment complété
- Le B.P.U., pour chaque lot candidaté dûment complété sous format Excel,
- Le D.Q.E., pour chaque lot candidaté dûment complété sous format Excel,
- Le Cadre de Réponse Technique sous format Excel, détaillant les moyens déployés pour répondre aux exigences du CCTP dûment complété,
- Les fiches techniques de chaque produit proposé au BPU, et contenant les informations minimales demandées au CCTP, ainsi que les attestations prouvant les certifications obtenues (Bio, IGP et/ou SIQO),
- Un panier test à remettre, conformément à la description indiquée en page 12 du présent règlement de la consultation.

Dans le cas où le signataire du marché n'est pas la personne mentionnée dans l'acte d'engagement comme ayant capacité à agir pour le compte de la société, il convient de produire la délégation de pouvoir de signer l'offre remise.

Par la seule remise d'un pli, le candidat confirme son intention de candidater et soumissionner à la consultation et s'engage, s'il est désigné attributaire, à signer son acte d'engagement électroniquement (en priorité) en présentant un certificat de signature électronique qualifié (voir encadré ci-dessous). En cas de refus de signature ou de délai supérieur à 2 semaines pour signer à compter de la demande de complément, l'attributaire s'expose à ne plus être attributaire du (ou des) lot(s) pour le(s)quel(s) il a été désigné.

COMMENT DEPOSER NUMERIQUEMENT

RAPPEL : La réponse par voie électronique est **OBLIGATOIRE** sur le site de Territoires Numériques à l'adresse suivante : <https://www.ternum-bfc.fr/> sous la référence 2026-28F06-001. La signature électronique ne sera pas exigée au stade de la remise de l'offre.

Les formats de fichiers .rtf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .odt, .ods, . odp, .slk, .pdf, .ppt, .pptx, .ppsx, .dwg, .dxf, .jpg, .gif et .png sont acceptés.

Le candidat devra vérifier l'intitulé de l'opération auquel il soumissionne et envoyer son pli dématérialisé avant les dates et heure limites mentionnées ci-dessus.

Si la transmission du pli a commencé avant l'expiration du délai de remise des plis tout en s'achevant après, alors seule la copie de sauvegarde, si cette dernière a été réceptionnée dans les délais, sera ouverte.

Lors de la réponse, il est recommandé que le soumissionnaire soit détenteur d'un certificat de signature électronique, ou en cours d'acquisition auprès d'une autorité de certification dudit outil.

Les niveaux minimums exigés de signature électronique pour répondre électroniquement à un marché public sont :

- soit la signature électronique avancée avec certificat qualifié (niveau 3)
- soit la signature électronique qualifiée (niveau 4)

1. Copie de sauvegarde

L'article R2132-11 du Code de la Commande Publique permet aux candidats qui le souhaitent, d'effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique, sur support papier ou dématérialisée.

Une copie de sauvegarde est une copie de la réponse électronique destinée à se substituer, en cas d'anomalies limitativement énumérées à l'article 2 de l'annexe n°6 du Code de la Commande Publique, fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, aux dossiers des candidatures transmis par voie électronique :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique.
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Celle-ci pourra être transmise uniquement :

→ Par la poste avec date certaine de remise des plis :

Monsieur le Président du Conseil Régional de Bourgogne-Franche Comté
Direction des Achats, des Affaires Juridiques et des Archives
17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 DIJON CEDEX

→ Remis contre récépissé

→ **Secrétariat de la Direction des Achats, des Affaires Juridiques et Archives – Service**
Commande Publique

→ **2, Avenue Garibaldi 21000 Dijon – 1^{er} étage**

→ **Horaires d'ouverture : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30**

→ En cas de difficulté à trouver l'adresse, prendre l'attache téléphonique du contact administratif
identifié en page 3 du présent règlement de consultation.

* selon les conditions de remises suivantes :

Dans tous les cas, le pli contenant cette copie de sauvegarde remis par le candidat comportera la mention extérieure libellée en clair suivante :

- **AOO – Copie de sauvegarde pour** : Fourniture et livraison de produits laitiers à destination des lycées de la Région Bourgogne-Franche-Comté.
- Lot(s) n° ...
- Nom et coordonnées du candidat
- "NE PAS OUVRIR"

2. Tests de remise de plis électroniques

Afin de pallier des difficultés éventuelles de configuration informatique ou d'utilisation de la plate-forme, le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté incite fortement les entreprises intéressées pour remettre une offre, à engager la procédure de dépôt de leur pli au moins deux heures avant la date et l'heure limites de remise des offres et en cas de problème, vous devez tout d'abord renseigner le formulaire en ligne conformément au mode opératoire suivant :

<https://docs.arnia-bfc.fr/comment-creer-un-ticket-de-demande-dassistance-la-salle-des-marches>

L'assistance téléphonique est joignable une fois ce formulaire renseigné, de 9h à 19h (jours ouvrés).
Le numéro d'appel est affiché après validation du formulaire et dans les courriels de notification de changement d'état de chaque demande

PRECONISATIONS A LA REPONSE ELECTRONIQUE

1) La signature électronique :

- Signature non obligatoire. **Seul l'attributaire devra signer électroniquement son acte d'engagement.**

Le délai d'acquisition d'un certificat de signature électronique est variable, selon le prestataire qui le fournit et les conditions de la remise en face à face. Pour le plus rapide, un délai de 48 heures ouvré, quand le dossier est complet, est possible, avec une remise dans toute la France. Pour certains autres, un délai de 8 à 15 jours est évoqué, notamment sur les sites des opérateurs.

Par conséquent, il est recommandé aux candidats d'anticiper cette acquisition.

L'acquisition d'un certificat électronique s'effectue auprès d'une autorité de certification délivrant des certificats de signature : <https://docs.arnia-bfc.fr/la-signature-electronique-quest-ce-que-cest>

Liste des autorités de certification habilitées par l'ANSII :

<https://cyber.gouv.fr/reglementation/reglementation-identite-confiance-numerique/securite-echanges-voie-electronique/reglement-eidas/obtenir-certificat-signature-electronique/>

Le certificat de signature obtenu doit être un certificat de signature électronique qualifié au sens du règlement n° 910/2014 dit « eIDAS » du 23 juillet 2014.

Guide de signature électronique sur Territoires Numériques :

- <https://docs.arnia-bfc.fr/comment-signer-electroniquement>

2) Paramétrage technique :

Il est recommandé à l'entreprise de veiller à prendre ses dispositions de manière que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis :

- **Guide de réponse pas-à-pas :**
<https://docs.arnia-bfc.fr/3-repondre-la-consultation>
Recommandations aux entreprises :
 - Avant toute manipulation sur le site, tester la configuration de votre poste accessible par le menu « Se préparer à répondre\Tester la configuration de mon poste » et se référer aux prérequis techniques si celui-ci n'aboutit pas.
 - Ne pas hésiter à faire vérifier l'installation de votre certificat électronique de signature par votre fournisseur.
 - Pour faciliter la signature et l'envoi de vos fichiers, les copier sur des disques durs « locaux » et éviter la sélection à partir de disques durs réseaux, clés USB ou disques « virtuels ».
 - Éviter les caractères spéciaux et accentués (**ex : °, & , #, é, Ê, Ç, etc.**) dans le nom des fichiers à déposer, y compris à l'intérieur d'un dossier compressé de type zip.
Pour compresser un fichier ou dossier, utiliser de préférence l'utilitaire de compression par défaut (pour Windows il est accessible par un clic droit \Envoyer vers\Dossier compressé sur le fichier ou le dossier).
- **Vérifier le poids des fichiers avant envoi :**
 - Chaque fichier joint doit être < à 1 Go
 - Le poids total des fichiers joints peut être > à 1 Go si chacun d'eux est < à 1 Go.
- **Tester la configuration du poste informatique :**
<https://docs.arnia-bfc.fr/configuration-technique-du-poste>
- **L'accès gratuit à la hotline de la plateforme en cas de problème :**
<https://docs.arnia-bfc.fr/comment-creer-un-ticket-de-demande-dassistance-la-salle-des-marches>
L'assistance téléphonique est joignable une fois ce formulaire renseigné, de 9h à 19h (jours ouvrés).
Le numéro d'appel est affiché après validation du formulaire et dans les courriels de notification de changement d'état de chaque demande

Des informations complètes sur la certification électronique ainsi que sur les prérequis techniques sont disponibles en pied de page de la plateforme.

En résumé :

Avant d'acheter un certificat de signature électronique (CSE), s'assurer :

- qu'il est conforme au règlement n° 910/2014 dit « eIDAS » du 23 juillet 2014,
- qu'il convient pour la réponse aux marchés publics,

DEPOT DES ECHANTILLONS

Les candidats souhaitant soumissionner, devront avant les date et heure limites, soit le 13/10/2026 – entre 06h00 et 12h00 (page de garde), fournir à la Région Bourgogne-Franche-Comté un panier composé des échantillons suivants :

Lots	Echantillon produit à envoyer conformément aux spécifications techniques énoncées à l'article 5 du CCTP	Quantité minimum à fournir
1 à 4	Yaourt aromatisés	5 pots
	Yaourt nature sans sucre	5 pots
	Fromage blanc nature sans sucre	1 seau 1kg
5 & 6	Yaourt nature sans sucre bio	5 pots de 125 g
	Fromage blanc nature	5 pots de 100 g
	Fromage blanc aux fruits	5 pots de 100g
	Petit suisse aux fruits	8 pots de 60 g
	Lait UHT demi-écrémé bio	1 litre
	Flan nappé caramel bio	5 pots de 100 g
	Mousse chocolat lait	8 pots de 54 g
	Mousse chocolat lait bio	8 pots de 54 g
	Fromage à pâte pressée cuite au lait de vache pasteurisée, type emmental	1 kg
	Fromage au lait pasteurisé à pâte molle croûte fleurie double crème, code nomenclature douanière 04069093, matière grasse 40%	1 kg
	Morbier AOP	1 kg
	Fromage à tartiflette entier	1 kg
	Camembert portion individuelle	8 portions individuelles de 30g
	Fromage blanc bio fondu code douanier 04063090	8 portions individuelles de 16g
	Gouda bio portion individuelles	8 portions individuelles de 16g
	Œuf entier liquide bio produit, récolté, transformé et conditionné dans un seul et même pays	1 bouteille d'1 l
7	Comté bio	1 kg
	Morbier bio	1 kg
	Brillât savarin bio	1 kg

Les produits seront livrés dans les quantités demandées et la qualité requise selon les modalités suivantes :

Au plus tard le mardi 13 octobre 2026 de 6h à 12h00 maximum

A l'adresse suivante :
Lycée Augustin Cournot
1 rue du Lycée
70100 GRAY

Contact téléphonique : 03.84.65.07.01

Contacts : Chef - Mathieu JEUDY mathieu.jeudy@bourgognefranchecomte.fr

Les produits seront livrés avec une fiche technique complète par produit sauf les mentions faisant référence au titulaire, de manière à anonymiser chaque panier.

Les échantillons seront emballés dans des cartons fermés portant le nom du candidat ainsi que les mentions : « **Objet de la consultation : Fourniture et livraison de produits laitiers à destination de lycées de la Région BFC - N° lot :..... - Intitulé du lot : Ne pas ouvrir** ».

Un bon de livraison type accompagnera le panier. Les articles du panier test devront respecter la qualité indiquée à l'article 5 du CCTP.

La réalisation de cette dégustation-test ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité.

En cas d'offre irrégulière inhérente à l'absence d'un ou plusieurs éléments définis à la Section « Analyse et attribution (mention en rouge apparaissant en page 16) du présent règlement de consultation, qui le resterait après le délai imparti par la Région pour procéder à sa régularisation, la participation à la dégustation-test ci-avant décrite ne pourra intervenir.

ANALYSE ET ATTRIBUTION

ANALYSE DE L'OFFRE

Pour chacun des lots, l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés suivants appliqués aux offres déclarées régulières et acceptables :

Critères et sous-critères des lots 1 à 3	Pondération sur 100
<u>CRITERE 1 : Prix,</u> Au regard du montant total du Devis Quantitatif Estimatif (DQE) complété par le candidat Le critère « prix » sera noté par application de la formule suivante : $40 \times \frac{\text{Offre moins-disante}}{\text{Offre proposée}}$ Le calcul ne prendra pas en compte les offres anormalement basses (articles L2152-5, L2152-6 et R2152-3 à R2152-5 du Code de la Commande Publique) et les offres déclarées irrégulières, inacceptables ou inappropriées (articles L2152-1 à L2152-4 du Code de la Commande Publique). En cas d'incohérence entre les prix portés au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), et ceux du DQE, ce sont les prix du BPU qui sont pris en compte pour le calcul du montant de l'offre.	40
<u>CRITERE 2 : Qualité et conformité technique des produits proposés, jugées au regard des échantillons fournis lors de la dégustation-test</u> Une journée sera organisée et dédiée à la dégustation des paniers tests. Celle-ci se fera à l'aveugle, notamment par des chefs de cuisine, des élèves. Chaque panier sera présenté au jury de façon anonyme, de sorte que l'égalité de traitement entre les candidats soit respectée. Seront notés : l'aspect, l'odeur, la texture et le goût	30
<u>CRITERE 3 : Valeur technique des produits,</u> au regard du CRT et des fiches techniques des produits - Etendue de la gamme - Composants et techniques de fabrication - Autonomie alimentaire de l'élevage - Personnalisation des recettes	15
<u>CRITERE 4 : Qualité de service,</u> au regard du CRT et des sous-critères suivants : - Délai de commandes - Fréquence de livraison - Condition de livraison & souplesse d'approvisionnement - Nombre d'intermédiaires - Réactivité	10
<u>CRITERE 5 : RSE,</u> au regard du CRT et des sous-critères suivants : - Gestion de l'environnement - Insertion et/ pédagogie - Réemploi et recyclage des contenants - Rémunération du producteur	5

Critères et sous-critères du lot 4	Pondération sur 100
<u>CRITERE 1 : Qualité et conformité technique des produits proposés, jugées au regard des échantillons fournis lors de la dégustation-test</u> Une journée sera organisée et dédiée à la dégustation des paniers tests. Celle-ci se fera à l'aveugle, notamment par des chefs de cuisine, des élèves. Chaque panier sera présenté au jury de façon anonyme, de sorte que l'égalité de traitement entre les candidats soit respectée. Seront notés : l'aspect, l'odeur, la texture et le goût	30
<u>CRITERE 2 : Prix,</u> Au regard du montant total du Devis Quantitatif Estimatif (DQE) complété par le candidat Le critère « prix » sera noté par application de la formule suivante : $30 \times \frac{\text{Offre moins-disante}}{\text{Offre proposée}}$ Le calcul ne prendra pas en compte les offres anormalement basses (articles L2152-5, L2152-6 et R2152-3 à R2152-5 du Code de la Commande Publique) et les offres déclarées irrégulières, inacceptables ou inappropriées (articles L2152-1 à L2152-4 du Code de la Commande Publique). En cas d'incohérence entre les prix portés au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), et ceux du DQE, ce sont les prix du BPU qui sont pris en compte pour le calcul du montant de l'offre.	30
<u>CRITERE 3 : Valeur technique des produits,</u> au regard du CRT et des fiches techniques des produits - Qualités des produits bio et/ou SIQO - Etendue de la gamme - Composants et techniques de fabrication - Autonomie alimentaire de l'élevage - Personnalisation des recettes	20
<u>CRITERE 4 : RSE,</u> au regard du CRT et des sous-critères suivants : - Gestion de l'environnement - Insertion et/ pédagogie - Réemploi et recyclage des contenants - Rémunération du producteur	10
<u>CRITERE 5 : Qualité de service,</u> au regard du CRT et des sous-critères suivants : - Délai de commandes - Fréquence de livraison - Condition de livraison & souplesse d'approvisionnement - Nombre d'intermédiaires - Réactivité	10

Critères et sous-critères des lots 5 & 6	Pondération sur 100
<u>CRITERE 1 : Prix,</u> Au regard du montant total du Devis Quantitatif Estimatif (DQE) complété par le candidat Le critère « prix » sera noté par application de la formule suivante : $45 \quad \times \quad \frac{\text{Offre moins-disante}}{\text{Offre proposée}}$ Le calcul ne prendra pas en compte les offres anormalement basses (articles L2152-5, L2152-6 et R2152-3 à R2152-5 du Code de la Commande Publique) et les offres déclarées irrégulières, inacceptables ou inappropriées (articles L2152-1 à L2152-4 du Code de la Commande Publique). En cas d'incohérence entre les prix portés au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), et ceux du DQE, ce sont les prix du BPU qui sont pris en compte pour le calcul du montant de l'offre.	45
<u>CRITERE 2 : Qualité et conformité technique des produits proposés, jugées au regard des échantillons fournis lors de la dégustation-test</u> Une journée sera organisée et dédiée à la dégustation des paniers tests. Celle-ci se fera à l'aveugle, notamment par des chefs de cuisine, des élèves. Chaque panier sera présenté au jury de façon anonyme, de sorte que l'égalité de traitement entre les candidats soit respectée. Seront notés : l'aspect, l'odeur, la texture et le goût	20
<u>CRITERE 3 : Valeur technique des produits,</u> au regard du CRT et des fiches techniques des produits - Qualités des produits bio et/ou SIQO - Etendue de la gamme - Composants et techniques de fabrication	15
<u>CRITERE 4 : Qualité de service,</u> au regard du CRT et des sous-critères suivants : - Délai de commandes - Fréquence de livraison - Gestion des imprévus - Animation commerciale - Suivi d'exécution et transmission des données d'activité	15
<u>CRITERE 5 : RSE,</u> au regard du CRT et des sous-critères suivants : - Gestion de l'environnement - Bien-être animal - Insertion et/ou pédagogie - Réemploi et recyclage des contenants - Rémunération des producteurs	5

Critères et sous-critères du lot 7	Pondération sur 100
<u>CRITERE 1 : Prix,</u> Au regard du montant total du Devis Quantitatif Estimatif (DQE) complété par le candidat Le critère « prix » sera noté par application de la formule suivante : $50 \quad \times \quad \frac{\text{Offre moins-disante}}{\text{Offre proposée}}$ Le calcul ne prendra pas en compte les offres anormalement basses (articles L2152-5, L2152-6 et R2152-3 à R2152-5 du Code de la Commande Publique) et les offres déclarées irrégulières, inacceptables ou inappropriées (articles L2152-1 à L2152-4 du Code de la Commande Publique). En cas d'incohérence entre les prix portés au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), et ceux du DQE, ce sont les prix du BPU qui sont pris en compte pour le calcul du montant de l'offre.	50
<u>CRITERE 2 : Qualité et conformité technique des produits proposés, jugées au regard des échantillons fournis lors de la dégustation-test</u> Une journée sera organisée et dédiée à la dégustation des paniers tests. Celle-ci se fera à l'aveugle, notamment par des chefs de cuisine, des élèves. Chaque panier sera présenté au jury de façon anonyme, de sorte que l'égalité de traitement entre les candidats soit respectée. Seront notés : l'aspect, l'odeur, la texture et le goût	20
<u>CRITERE 3 : Qualité de service,</u> au regard du CRT et des sous-critères suivants : - Délai de commandes - Fréquence de livraison - Gestion des imprévus - Animation commerciale - Suivi d'exécution et transmission des données d'activité	20
<u>CRITERE 4 : Valeur technique des produits,</u> au regard du CRT et des fiches techniques des produits	5
<u>CRITERE 5 : RSE,</u> au regard du CRT et des sous-critères suivants : - Gestion de l'environnement - Insertion et/ou pédagogie - Rémunération des producteurs	5

En application de l'article R.2152-2 du Code de la Commande Publique, le Conseil régional se réserve la possibilité de régulariser les offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et sans modification de ses caractéristiques substantielles.

Il est également précisé que la région ne régularisera pas l'absence du cadre de réponse technique complété, du BPU et/ou du panier test.

CANDIDATURE

Les offres seront analysées en amont des candidatures.

En application de l'article R.2144-3 du Code de la Commande Publique, la vérification des candidatures ne s'effectuera que pour les candidats ou pour les membres du groupement qui devraient être attributaires des marchés.

Conformément aux dispositions de l'article R.2151-7 du Code de la Commande Publique, il est interdit à un candidat de soumissionner à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidatures seront appréciées au vu des capacités économiques, financières des candidats.

Si le dossier de candidature est incomplet, la Région se réserve la possibilité de faire compléter la candidature. Si le candidat ne satisfait pas aux conditions de participation, il sera fait application de l'article R.2144-7 du Code de la Commande Publique.

Si l'entreprise a été créée récemment, mais que ses personnels disposent d'une expérience professionnelle acquise dans une autre société, le candidat pourra s'en prévaloir, à l'appui d'explications circonstanciées et attestées.

Dans le cas où la candidature est portée par un groupement d'entreprises conjoint, le mandataire devra être obligatoirement responsable solidairement de l'ensemble des autres membres du groupement.

ATTRIBUTION

Pour chacun des lots, l'offre retenue sera celle qui aura obtenu la meilleure note au vu de l'ensemble des critères pondérés après analyse des offres.

Le marché sera notifié à l'issue d'une procédure électronique.

Un avis d'attribution sera mis en ligne sur le BOAMP ainsi que sur le site <https://marches.ternum-bfc.fr> pour une durée de 30 jours. Il comprendra le nom du titulaire du marché, ses coordonnées ainsi que le montant du marché.

PIECES COMPLEMENTAIRE A REMETTRE SI VOUS AVEZ ETE DESIGNE ATTRIBUTAIRE

Le candidat qui aura été désigné attributaire du marché devra signer son acte d'engagement de façon manuscrite ou électronique.

Il devra fournir les pièces demandées dans le courrier de demande de complément listées aux articles R.2143-6 à R.2143-14 du Code de la Commande Publique et notamment :

- Une attestation fiscale datant de moins de 3 mois,
- Une attestation URSSAF ou MSA (Mutualité Sociale Agricole) datant de moins de 6 mois,
- Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité,
- **Si votre entreprise emploie + de 50 salariés**, le procès-verbal de la réunion du comité social et économique concernant la présentation du rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise et du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (*article L.2312-27 du code du travail*) ;
- La liste nominative des travailleurs détachés éventuels employés, à défaut une attestation indiquant ne pas employer de travailleurs détachés,
- Un RIB.

En cas de groupement, le mandataire devra transmettre :

- Les documents ci-dessus demandés pour chaque membre du groupement,
- Un document d'habilitation du mandataire établi par chacun des membres du groupement en précisant les conditions de cette habilitation (cf. art G du DC1),
- Un document émis par chacun des membres autorisant le payeur régional à verser sur un compte unique,
- Le RIB du groupement ou le cas échéant le RIB du mandataire et celui de chacun des membres du groupement.

En cas de déclaration de sous-traitance (au moment du dépôt de l'offre ou également en cours d'exécution du marché), le mandataire devra transmettre :

- Les documents ci-dessus demandés pour chaque sous-traitant,
- DC4 signé électroniquement du titulaire et du sous-traitant / ou signé manuscritement du titulaire et du sous-traitant (envoi par courrier postal en AR : Conseil régional BFC 17 bvd de la Trémouille CS 23502 21035 Dijon Cedex),

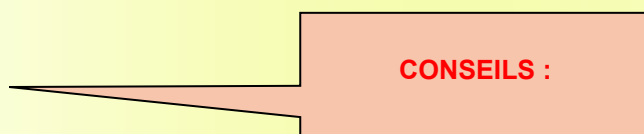
Pour rappel, une signature manuscrite scannée n'est pas valable.

A défaut de production de ces éléments, le marché pourra être attribué au candidat classé en deuxième position dans l'analyse des offres.

Pour rappel, le titulaire qui est établi en France fournit à l'acheteur tous les 6 mois, pendant l'exécution du contrat :

- une attestation de vigilance émanant de l'URSSAF ou de la MSA,
- une liste nominative des travailleurs étrangers (date d'embauche, nationalité, type et numéro du titre valant autorisation de travail)
- Pour les seules entreprises établies à l'étranger, détachant des salariés en France : l'accusé de réception de la déclaration de détachement et attestation sur l'honneur d'acquittement des amendes liées aux salariés détachés.

Afin de réduire le temps de notification aux prestataires retenus, toutes les pièces listées ci-dessus peuvent être fournies dès la remise des offres.



Les certificats attestant de la moralité fiscale et sociale sont à demander aux administrations concernées.

Il est recommandé aux candidats de télécharger ou solliciter ces attestations avant la date de remise des offres afin d'être prêts à produire ces pièces dans le délai imparti par le Conseil régional.

Par ailleurs, il est précisé que les attestations d'assurance en responsabilité civile seront exigées dès la désignation des titulaires.